

REPUBLIQUE DU BENIN

**_*_*_*_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*_*_*

(6^{ème} Législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2014

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du mardi 1^{er} juillet 2014

Sommaire :

1. Examen de la proposition de modalités et de désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la Commission béninoise des droits de l'homme.
2. Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Cotonou le 20 mai 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de centre d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique.

(La séance est ouverte à 12h30mn par Son Excellence Professeur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale).

* * *

* *

*

M. le Président. Bonjour, chers collègues ! Conformément aux dispositions de l'article 41 de notre Règlement Intérieur, nous allons vérifier le quorum.

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez constater le nombre de députés qui sont présents.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU, Deuxième Secrétaire Parlementaire. *(Procède à la vérification du quorum).* Il y a sept (07) députés présents à l'hémicycle.

M. le Président. Il y a sept députés à l'hémicycle y compris le Président de l'Assemblée Nationale et son Secrétaire Parlementaire. Heureusement que les dispositions légales exigent qu'il y ait le Président pour présider et le Secrétaire Parlementaire pour l'assister. Sinon, vous serez cinq (05) sur quatre vingt trois (83). Nous avons des exigences au plan juridique. Nous ne pouvons donc ouvrir la séance. Cette fois-ci, nous sommes obligés de nous conformer aux dispositions de l'article 41.2 qui demandent dans ce cas-là que nous renvoyons l'ouverture de la séance à une heure plus tard. C'est ce que nous allons devoir faire. Il est midi trente, nous allons devoir nous retrouver d'ici une heure, donc, à 13 heures 30 minutes, avec tous nos regrets. Mais, je pense que nous sommes déjà habitués, nous allons continuer ainsi jusqu'à la fin de la législature.

(Suspension de la séance à 12h30mn).

* * *

* *

*

(La séance est reprise à 13h30mn par Son Excellence le Professeur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale).

* * *

* *

*

(Coups de maillet)

M. le Président. La séance est ouverte.

Chers collègues députés, messieurs les ministres, nous allons directement prendre connaissance du compte rendu sommaire de la séance d'hier, la séance du lundi 30 juin 2014. Monsieur le Secrétaire Parlementaire vous avez la parole.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 30 juin 2014).*

M. le Président. Vous venez de suivre la lecture du compte rendu sommaire du lundi 30 juin 2014. Chers collègues avez-vous des observations à faire sur ce compte rendu sommaire ? Honorable Zacharie Chabi Félicien vous avez la parole.

M. Félicien CHABI ZACHARIE. Au cours de la lecture, il y a un passage qui dit "... manque de précision contenue dans la loi" quelque part là il

y a une formulation qui ne me semble pas... si on pouvait relire le passage. Je crois que c'est au niveau des débats sur la procédure de discussions... C'est tout au début.

M. le Président. «...faisant la synthèse des interventions le Président de séance a fait savoir que cette divergence des points de vue des intervenants est due au manque de précision contenue dans la loi en question. Et ensuite, il a en conséquence suggéré à la plénière de permettre d'appeler l'ordre du jour et de prendre les dispositions par la suite pour sa correction ».

M. Félicien ZACHARIE. « Contenu » me semble un peu de trop.

M. le Président. C'est vrai, nous allons prendre cela en compte. Merci pour votre observation. Sous réserve de la prise en compte de cette observation nous pouvons considérer que le compte rendu est adopté, il en est ainsi décidé.

(Coup de maillet).

Chers collègues, merci de votre attention et de votre compréhension.

A présent, nous allons aborder l'ordre du jour qui est articulé en deux (02) points comme l'a indiqué le compte rendu tout à l'heure.

Nous avons au premier point l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Cotonou le 20 mai 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de centre d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique.

Deuxième point, examen de la proposition de modalités et de désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la Commission béninoise des droits de l'homme.

Chers collègues, en raison de certaines contingences liées à la présence des responsables de la commission des finances, lesquels responsables ont été en contact avec moi tout à l'heure, je voudrais suggérer une modification dans la séquence de l'ordre du jour. Je voudrais vous suggérer que nous passons en premier point l'examen de la proposition de modalités et désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la commission béninoise des droits de l'homme et cela nous permettra tout à l'heure d'aborder le deuxième quand tout le monde sera là. Voilà ma suggestion ! Y-a-t-il des objections ?

(Pas d'objection dans la salle).

Cela peut se faire ? Merci de votre compréhension.

Ceci étant accepté par tous, je voudrais appeler ce qui est devenu le premier point donc : le dossier relatif à la désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la commission béninoise des droits de l'homme. Et inviter le président, son représentant ou le vice-président de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme ainsi que le rapporteur de ladite commission à nous rejoindre à la tribune pour la présentation de leur rapport.

C'est le vice-président qui est le président intérimaire. Monsieur le président ! Comme quoi un président peut en cacher un autre. Mais, aujourd'hui vous êtes le président de la commission des lois. Ne vous trompez surtout pas de sujet.

(Eclats de rire).

Ne nous parlez pas de COS-LEPI, parlez-nous de la commission des lois.

Examen de la proposition de modalités et de désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la Commission béninoise des droits de l'homme

M. Sacca LAFIA, vice-président de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme. Le dossier appelé porte sur le rapport de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme. L'objet, c'est la proposition de modalités et de désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la commission béninoise de des droits de l'homme.

Je voudrais demander à Monsieur le Président de l'Assemblée de donner la parole au rapporteur de la commission.

M. le Président. Juste une minute ! Avant de vous laisser la parole monsieur le président, vous nous permettrez de faire lire les dispositions des articles 5, 6, 7 et 8 de la loi n°2012-36 du 15 février 2013 portant création de la commission béninoise des droits de l'homme. Je vais laisser la parole au Secrétaire Parlementaire pour nous donner lecture de ces articles.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture des articles 5, 6, 7 et 8 contenus dans l'extrait de la loi n°2012-36 du 15 février 2013, portant création de la commission béninoise des droits de l'homme).*

M. le Président. A présent nous allons passer la parole au président et au rapporteur pour nous présenter le rapport.

M. Sacca LAFIA. Le Secrétaire Parlementaire vient d'exposer l'essentiel de notre rapport. Mais néanmoins, je vous prie de bien vouloir donner la parole au rapporteur de la commission.

M. le Président. Monsieur le rapporteur vous avez la parole.

M. Grégoire AKOFODJI, rapporteur de la commission des lois, de l'administration et des

droits de l'homme. *(Donne lecture du rapport de la commission).*

M. le Président. Nous allons aborder à présent la discussion générale sur le rapport conformément aux dispositions des articles 85 et 86 du Règlement Intérieur. Nous allons procéder à l'inscription des intervenants éventuels.

(Inscription des intervenants).

Nous avons deux inscrits. Nous commençons par la présidente Rosine Vieyra Soglo.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Je suis membre de la commission des lois. J'ai voté ce rapport et c'est simplement pour dire à mes collègues de l'adopter, même sans réfléchir. Si j'ose dire ! Absolument ! C'est tout simplement ce que j'ai à dire Monsieur le Président car étant membre de la commission je n'ai pratiquement plus à prendre la parole.

M. le Président. Merci de votre appel !

Honorable député Sèhouéto Lazare Maurice !

M. Lazare SEHOUETO. Je ne sais pas si les collègues ont fait déjà le constat que nous avons un véritable problème. C'est clair que juridiquement les dispositions qui ont été prises correspondent à quelque chose. Mais, du point de vue de la configuration de notre société et de nos pratiques politiques; je me demande s'il y a un seul député au Bénin qui ne soit pas membre des organes dirigeants d'un parti politique. Un seul ! Et en tout cas on aura des difficultés énormes à en trouver au niveau de l'opposition. Peut-être au niveau de la majorité on en trouvera ...Et, je voudrais Monsieur le Président que nous puissions discuter de cette situation. Si nous en discutons pas ce sera au moment de la désignation des personnes qu'on se rendra compte que nous sommes presque tous membres des organes dirigeants de nos partis politiques.

M. le Président. Nous avons deux inscrits, les deux ont parlé. Je voudrais laisser la parole au président de la commission; monsieur Sacca Lafia.

M. Sacca LAFIA. La question qui mérite de réponse c'est celle posée par le député Maurice Lazare Sèhouéto. J'allais répondre que "trop tard Dossou". Trop tard parce que c'est la loi. Il a dit que les représentants de l'Assemblée ne doivent pas être des membres dirigeants de parti de politique. En sachant que tous les députés de l'opposition ne sont pas président, ou secrétaires généraux des partis politiques. Ils ne sont pas dans les bureaux nationaux. Je crois on va en trouver dans l'opposition, il y en a qui me regarde, que je vois très bien, que je connais. Je connais leur CV, ils ne sont pas membres des partis politiques.

M. le Président. Ils sont membres des partis politiques mais pas d'organes...

M. Sacca LAFIA. Ils ne sont pas dans les organes, j'en connais dedans. Chez les membres de l'opposition, j'en connais, j'ai leur CV à eux tous. Dans la majorité, en dehors de la présidente Rosine Soglo, je n'en connais plus beaucoup qui soient membres et qui vont postuler. Moi, je crois que c'est une bonne disposition de la loi parce que c'est pour décharger un peu les responsables, parce qu'on a toujours tendance à désigner les mêmes pour faire les mêmes choses. Donc, il faut donner l'opportunité à ceux qui ne sont pas dirigeants ailleurs d'être présents à la commission, donc, c'est une bonne disposition.

On va fouiller pour trouver Monsieur le Président. La question de l'honorable député est intéressante, probablement on fera attention pour le vote des futures lois. Mais pour cette occasion, on ne peut plus modifier la loi, on est obligé d'en tenir compte. Je crois que j'ai satisfait l'honorable député Maurice Sèhouéto.

M. le Président. N'oubliez pas Lazare !

M. Sacca LAFIA. Lazare, d'accord !

M. le Président. Je pense, c'est comme vous l'avez dit monsieur le président. C'est une question pertinente. Mais encore une fois la loi est votée; traitée en commission d'abord, discutée en plénière et votée par la plénière. Et malheureusement ou heureusement nous sommes maintenant là pour appliquer la loi. Pour mettre en œuvre cette loi-là. Je dois même vous dire que cela n'a pas été facile. Il y va de la crédibilité de notre pays de faire des diligences requises pour que nous puissions enfin disposer d'une commission béninoise des droits de l'homme. Je voudrais rappeler à ce sujet que le Bénin était l'un des pays pionniers en ce domaine-là de disposer d'une commission nationale des droits de l'homme. Mais, malheureusement pour deux (02) raisons depuis des années, des dizaines d'années nous n'avons plus de commission des droits de l'homme.

Première raison c'est que ceux qui étaient dirigeants ne sont plus là, ils ont d'autres responsabilités. Deuxième raison c'est qu'il a ce que l'on appelle les principes de Paris, qui constituent les nouvelles exigences pour que les commissions des droits de l'homme soient reconnues comme crédibles au plan international. Celle qui existait au Bénin ne répondait pas à ces principes-là.

Il fallait remettre à jour, certes, la loi créant la commission ce qui a été fait essentiellement grâce à des démarches entreprises par les honorables députés. Cela fut fait comme vous l'avez vu le 15 février 2013 à travers le vote de la loi n°2012-36. Maintenant il faut mettre en application, nous attendons un décret d'application sans lequel on ne pourrait pas mettre en œuvre les dispositions. Ce décret a été signé tout récemment et nous avons certaines obligations en ce qui concerne le chronogramme de mise en œuvre de cette disposition. En principe, une fois le décret signé nous devons réagir en même temps pour mettre en place le comité de sélection et après le comité de sélection nous sommes en devoir de mettre en place la commission nationale des droits de l'homme. Nous avons un certain nombre d'exigences, il nous faut œuvrer avec diligence. Je voudrais inviter tous les collègues à tenir compte de cela pour que même s'il y avait quelques difficultés nous puissions surmonter ces difficultés-là. Je fais appel tant à la majorité parlementaire qu'à la minorité parlementaire pour que les efforts soient faits dans ce sens-là. Et surtout qu'une diligence soit observée dans la

désignation de ces deux (02) représentants de l'Assemblée Nationale. Voilà ce que je voudrais dire, je ne sais si le Gouvernement a quelque chose à ajouter. Si le Gouvernement n'a rien à dire à ce sujet, je voudrais rappeler qu'en terme de modalités retenues par la commission, de façon concrète nous avons deux (02) députés à choisir. L'un par la majorité parlementaire, l'autre par la minorité parlementaire. Et il y a un certain nombre de critères d'éligibilité que la loi a énoncé et parmi ces critères-là il y a celui qui a été évoqué tout à l'heure par notre collègue, honorable député Sèhoueto, à savoir que les deux députés ne doivent pas faire partie des organes dirigeants. Je voudrais que nous fassions tout pour trouver ces deux députés-là. Voilà les modalités qui sont proposées par la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme après avoir examiné la loi n°2012-36 et après réception de notre correspondance. Après la discussion générale, je voudrais à présent faire adopter ces modalités de désignation qui sont proposées par notre commission des lois.

Je voudrais soumettre ces modalités au vote, à l'appréciation de la plénière. Quels sont ceux qui sont pour ces modalités ? ... (*Vote*).

Les modalités proposées par la commission des lois pour la désignation des représentants de l'Assemblée Nationale au sein de la commission béninoise des droits de l'homme ont été adoptées par :

- Soixante-et-une (61) voix pour ;
- Zéro (00) contre ;
- Zéro (00) abstention.

Soit à l'unanimité des députés présents ou représentés.

(*Coups de maillet*).

Après l'adoption de ces modalités, je voudrais encore une fois prier les deux grandes tendances politiques de l'Assemblée à déposer les noms de leurs candidats respectifs sur le bureau du Président de l'Assemblée Nationale.

Nous sommes le 1^{er} juillet aujourd'hui. Est-ce que nous pouvons nous donner un délai de deux (02) semaines pour que nous puissions avoir les noms ? Puisque je vous ai rappelé tout à l'heure que nous avons des exigences de délai qui sont

prévues dans la loi. Est-ce que le lundi 07 juillet peut être considéré comme date limite de dépôt de ces candidatures ?

(*Aucune réaction dans la salle*).

Il n'y a pas d'objection. Donc, la plénière a adopté de ce délai-là, le 07 juillet 2014, pour que les noms soient déposés. Nous retenons cela.

Monsieur le président de la commission, on est d'accord ? Monsieur le rapporteur ? Le lundi 07 juillet avant midi, dépôt des noms.

Je voudrais féliciter l'ensemble des députés mais aussi la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, son président et son rapporteur pour le travail qui a été accompli. Je vous prie, à présent, de rejoindre vos places respectives, avec le respect qui vous est dû. N'écoutez surtout pas le Secrétaire Parlementaire. C'est le Président qui a la parole pour parler.

M. Lazare SEHOUE TO. Les deux sont habillés de manière très assortie.

M. le Président. Le Président et le rapporteur de la commission ? Bien ! Je transmets les compliments qui sont faits par l'honorable député Sèhouéto.

Nous avons fini avec le premier point, le dossier relatif à la commission nationale des droits de l'homme. Je voudrais suggérer que l'on passe à présent au deuxième point qui concerne le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Cotonou le 20 mai 2014 entre le Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du projet de centre d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique. Je voudrais inviter le président et le rapporteur de la commission des finances et des échanges à venir présenter le rapport à la plénière.

Bonjour monsieur le président, merci d'être là. Je vais vous laisser la parole monsieur le président.

Examen du rapport relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Cotonou le 20 mai 2014 entre le Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du projet de centre d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique.

M. Grégoire LAOUROU, président de la commission des finances et des échanges. Comme cela a été indiqué dans l'ordre du jour, il s'agit de faire examiner par la plénière le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Cotonou le 20 mai 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de centre d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique... (CEESA).

Pour la présentation du rapport, je voudrais vous prier, Monsieur le Président, de passer la parole à monsieur le rapporteur.

M. le Président. Monsieur le rapporteur vous avez la parole.

M. Bado GOBI, rapporteur de la commission des finances et des échanges. (Donne lecture du rapport)

M. le Président. Ce dossier avait été affecté à la commission des finances et des échanges, quant au fond et à la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales pour avis. Et donc, nous devons recueillir à présent, l'avis de la commission chargée de l'éducation.

M. Epiphane QUENUM, président de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales. La commission en charge de l'éducation est du même avis, Monsieur le Président.

M. le Président. Les deux commissions sont du même avis. L'avis qui recommande le vote de ce

projet de loi qui nous est soumis pour autorisation de ratification de l'Accord de crédit. Donc, nous allons maintenant engager la discussion générale sur le rapport conformément aux dispositions de notre Règlement Intérieur et nous allons procéder aux inscriptions en commençant par la rangée de gauche. Ceux qui voudraient intervenir dans le débat, sont priés de s'inscrire.

(Inscription des intervenants)

Nous avons une quinzaine d'inscrits. Nous allons donner la parole à monsieur Sèhouéto.

M. Lazare SEHOUE TO. Je voudrais que le Gouvernement nous donne des informations pour nous permettre d'apprécier. Et la première des informations, c'est ce qui s'est passé à Comé, il y a quelques jours. Est-ce que c'est du même dossier qu'il s'agit ? Il y a quelques jours, en effet, j'ai suivi à la radio, le Gouvernement est allé lancer un centre supérieur d'excellence. Est-ce que ce financement concerne ce centre ? Je suis d'autant plus intéressé que les réponses que le ministre des finances a eu à donner, notamment la troisième question en parlant de partenariat. Je constate que l'Institut de mathématique et de sciences physiques de Dangbo est considéré comme le noyau du projet et que la Faculté des sciences et techniques de l'UAC collabore avec une autre Université privée. Au regard de tout ce qu'on nous a exposé comme formation à faire, ces partenaires qu'on nous a cités ne correspondent pas exactement à ce qu'on pourrait s'attendre, qu'on est comme espoir de formation dans le centre ou en tout cas, ce que ce projet voudrait financer. Je souhaite que le Gouvernement nous clarifie un peu plus.

Et puis, deuxième aspect, chacun de nous connaît ici les exigences de la Banque Mondiale. Si des choses ne sont pas définies très clairement ici où c'est défini de façon théorique pour nous amener à donner l'autorisation de ratification alors que la réalité signée, ce qui est convenu avec la Banque Mondiale est différent, il y aura des difficultés. Il y aura d'autant plus de difficultés que si par exemple on va faire croire aux populations de Comé qu'elles auront bientôt une Université. Alors si, tout cela dans cet embrouillamini-là, si le Gouvernement ne nous dit pas exactement, ce

qu'il y a, on ne saura pas ce pour quoi, on va voter ou ne pas voter tout à l'heure.

Je voudrais enfin, attirer l'attention du Président de l'Assemblée Nationale sur la politique de l'enseignement supérieur qui est en œuvre dans notre pays. Je voudrais l'interpeller à plusieurs titres et chacun de nous comprend ici pourquoi. Est-ce que ce que nous faisons, c'est ce qu'on doit faire ? C'est ce qui se fait ?

M. le Président. Merci beaucoup pour votre contribution.

La parole est à monsieur Gbènamèto.

M. Jonas GBENAMETO. Je pense que ce projet est opportun quand on connaît les tares et toutes les difficultés que le Bénin a aujourd'hui à s'affirmer sur le plan régional et mondial en ce qui concerne la qualité des produits sortis de l'enseignement que nous avons eu à dispenser. Depuis que les programmes ont changé, depuis que la ligne directrice ne correspond plus tellement aux critères de compétitivité sur le plan régional, nous avons été battu, nous avons été relégués à un rang qui n'est pas le nôtre et aujourd'hui, je pense que ce projet, s'il est bien dirigé, il pourra nous permettre de remonter un peu parce que, comme tout le monde s'accorde à le dire, le Bénin, depuis un certain temps, n'est plus le quartier latin de l'Afrique. Et c'est clair parce que quand vous voyez aujourd'hui, sur la chaîne internationale, les organismes régionaux mêmes nos banques, vous voyez à la tête plus de noms d'autres pays que de noms béninois. Je pense que cela doit nous interpeller. Mais mon inquiétude, c'est que ce projet, tel qu'on l'a présenté, ne semble pas déboucher sur la création des écoles d'élite réellement spécialisées pour. On a l'impression qu'on a noyé ces formations dans ce qui existait. Et je ne vois pas, de manière claire, spécifique, les conditionnalités pouvant permettre de déboucher sur des produits nouveaux que nous cherchons en matière de qualification, en matière d'élite. Donc, j'ai cette inquiétude-là. Je ne sais pas si c'est moi qui comprends mal mais, l'autre inquiétude plus mordante, c'est l'arsenal mis en place pour le suivi. Cet arsenal semble un arsenal diffus parce que l'on voit ressurgir les Ministères, l'on voit ressurgir le rectorat, ce qui crée, à mon avis, des conditions d'un suivi qui ne débouchera pas tellement sur la qualité et sur les disponibilités

requis. J'ai l'impression qu'il faut formater autrement l'opérationnalisation de ce projet.

M. le Président. Monsieur Chabi-Sika a la parole.

M. Karimou CHABI-SIKA. Je salue le Gouvernement pour l'initiative parce que le dossier est de grande importance. Il est de grande importance parce qu'il concerne les ressources humaines. Il concerne en particulier la jeunesse. Et il a trait à l'avenir du pays.

Vous savez, la plupart des problèmes que nous avons, c'est lié au manque d'accès à la technologie. Nous avons toujours le comportement de diminuer, de complexer par rapport à la technologie. Et le complexe commence essentiellement d'abord par la formation à la base surtout les mathématiques.

J'ai lu le dossier et je suis totalement resté sur ma faim. J'ai le sentiment que si on ne fait pas attention, à la fin, on n'aura rien. On n'aura rien simplement, pourquoi ? Le Président Yayi Boni et le ministre de l'enseignement supérieur, ils ont tous fait le lycée Mathieu Bouké de Parakou et ils ont fait précisément la série C à Parakou. Monsieur le Président, aujourd'hui à Parakou, il n'y a plus de série C. il n'y a pas de série C parce qu'il n'y a plus de professeur de mathématiques. Mais, si c'était seulement Parakou, cela allait être bien. C'est de Cotonou ici, qu'on exporte des gens. On m'a demandé de contribuer, j'ai payé pour qu'on exporte des enseignants qui vont faire trois semaines de cours et qui circulent de Djougou à Parakou, de Parakou à Kandi, ... Parce qu'il n'y a même pas de professeur de physique, il n'y a même pas de professeur de biologie. Alors, le problème est suffisamment grave. Vous prenez aujourd'hui le Borgou, l'Alibori, la Donga, l'Atacora, les Collines, il n'y a pas de série C. Il n'y en a pas. C'est-à-dire si même l'enfant est doué naturellement, il ne peut pas s'inscrire. C'est cela la réalité. C'est actuel. C'est hier seulement que moi j'ai payé ma contribution pour payer donc les professeurs missionnaires-là, les itinéraires, ils vont faire trois semaines. L'année scolaire de neuf mois là, c'est trois semaines. C'est cela la réalité. Je me demande par quelle magie on va faire l'excellence-là tel que c'est décrit ?

Monsieur le Président, je rappelle que ces lacunes-là ont été aggravées peut-être par les

conditions de la révolution. On a été obligé de recourir à des pays de l'Est pour former la plupart de nos ingénieurs. Aujourd'hui, on n'envoie plus personne dans ces pays et, moi je pense en état du dossier, le minimum qu'il y a à faire surtout par rapport à la formation des ingénieurs et autres, ce n'est pas possible en quarante huit mois, la durée du projet-là, de commencer à former des ingénieurs de haut niveau. Ce n'est pas possible. Ce qui est possible et qui est recommandable, Monsieur le Président, nous avons l'Institut de Dangbo, c'est de créer des classes préparatoires. C'est deux ans, c'est des classes préparatoires, quand vous avez de bons niveaux, on peut vous envoyer dans des écoles. Souvent même, au départ si on paie et que vous êtes brillants, on vous donne naturellement des bourses. C'est cela qui est de façon urgente à faire. Et que cette école permette de former des professeurs de mathématiques, des professeurs de sciences physiques, des professeurs de biologie, vraiment de hauts niveaux et qu'on les forme en quantité. Il n'y a plus sur le marché et les rares qui ont été affectés dans certaines régions, ils reviennent à Cotonou parce qu'à Cotonou, on peut aller faire des répétitions le samedi, le dimanche, donc, c'est plus intéressant d'être à Cotonou, à Porto-Novo, à Calavi, ... C'est normal. Donc, c'est cela la situation.

J'ai lu le dossier, c'est un dossier certes intéressant mais, la manière dont nous abordons nos problèmes, on dirait qu'on ne les regarde pas du bas pour voir comment on les règle là haut. Et si on ne fait pas attention, nous risquons de finir les quarante huit mois et de nous retrouver sans résultats c'est-à-dire qu'on aurait fondamentalement rien changé par rapport à la situation qui est là. Je demande au Gouvernement de nous dire combien d'écoles il y en a dans le pays ? Quels sont les centres où on peut avoir une formation ? Par exemple les séries C. Combien nous avons de séries F ? Combien nous avons de séries E ? Qu'on nous fasse le point au niveau national pour qu'on voie comment cela se répartit. Si déjà dans les années 1962, 1965, on avait la série C à Kandi, à Parakou, à Malanville, un peu partout, aujourd'hui, c'est que tout a disparu. Donc, le système s'est désagrégé. Par conséquent, c'est bien qu'on est les ressources, je pense qu'il faut qu'on les ait mais, il faut que nous les utilisions bien. Qu'on cerne mieux les problèmes et qu'on fasse en sorte qu'à la fin du projet, qu'on ait des résultats, qu'on ait des perspectives, qu'on ait vraiment de l'espoir pour changer la situation.

M. le Président. Après monsieur Chabi Sika, la parole est à monsieur Tossou.

M. Emile TOSSOU. Je crois qu'après l'intervention du président Chabi Sika, toutes mes préoccupations ont été prises en compte.

M. le Président. Monsieur Fagnon a la parole.

M. Nicaise FAGNON. Je crois que nous sommes dans un jeu d'entonnoir. On a pris le problème par le haut en raison du dilemme puisque l'Institut supérieur de mathématiques et de physique créé justement pour assurer la formation au plan national au niveau de l'enseignement supérieur en mathématiques et en physique, manque de ressources. Au même moment, comme mes prédécesseurs l'ont dit, aujourd'hui, le problème est extrêmement crucial. Et moi, je dirai, la dernière fois si vous avez suivi à la veille du CEP, on a interrogé les jeunes écoliers sur ce qui les fait peur. Ils ont tous dit que c'est les mathématiques. Concrètement, moi je voudrais suggérer que ce projet dans le pilotage, soit mis en œuvre avec toutes les composantes tel que c'est mis puisque, malheureusement, quand on arrive à cette phase-ci, on ne peut rien changer mais, tout au moins, ce qui est prévu que la formation des enseignants des lycées et collèges. Il s'agit de diffuser de nouvelles approches d'enseignements en mathématiques et ses applications. Il s'agit de promouvoir la recherche des sciences mathématiques. Et cela, on en a besoin. C'est-à-dire au même moment, on va préparer le pays avec ses ressources humaines à permettre à ses enfants d'accéder aux bourses d'études doctorales au même moment, je voudrais suggérer que le Gouvernement, vraiment, aille au plus pressé pour qu'on aille du plan décennal de développement de l'enseignement qui expire dans sa phase III en 2015 pour qu'on ait un autre plan mais qui, cette fois-ci, prenne en compte la préoccupation majeure de renforcer l'enseignement des mathématiques depuis le primaire et, surtout de promouvoir la technologie de l'information et de la communication au niveau du secondaire. Donc, la réouverture des écoles normales ou si elles existent, le renforcement du dispositif de formation et d'encouragement des apprenants pour les écoles normales niveau I, niveau II pour les mathématiques et les sciences physiques me

paraît vraiment urgent. Il s'agira que le Gouvernement initie ou renforce ce projet par un autre projet. Et, je voudrais déplorer qu'on n'ait pas des objectifs quantitatifs. Au bout de quatre ans, combien d'enseignants niveau Maîtrise, niveau Doctorat, on voudrait avoir à faire contribuer le centre à former ? On n'a pas cela. Combien d'enseignants des lycées et collèges, voudrait-on toucher par la formation ? On n'a pas cela. Donc, je crains par ailleurs parce qu'on a parlé d'acteurs et de participation aux conférences. Le projet-là ne doit pas servir à voyager. Il faut faire en sorte que dans l'utilisation des ressources, qu'on accorde plus d'importance à former les jeunes. Il va falloir obtenir et avoir, donc, disposer d'un bon tableau de bord. Dans tous les cas, il est important qu'on parte au plus pressé. Parce qu'aujourd'hui dans tout le département des Collines, je n'ai qu'eux pour vous citer cela, il n'y a pas cent élèves, toutes les classes confondues, toutes les communes, cent élèves qui soient en classe série C. Même à Cotonou, ici vous allez voir des classes où, à peine, vous avez dix élèves.

M. le Président. Honorable député Akofodji !

M. Grégoire AKOFODJI. Je voudrais à mon tour saluer le Gouvernement pour ce projet qui me paraît un grand projet important. Mais, je voudrais, puisqu'il s'agit donc du débat général, attirer l'attention du Gouvernement sur le diagnostic qu'il faut faire de la situation de l'enseignement supérieur dans notre pays. Les jeunes, aujourd'hui, s'orientent en fonction des débouchés qu'ils ont à la sortie de l'Université. Ils font banques et assurances parce qu'il y a des banques, il y a des compagnies d'assurances qui peuvent les employer ; ensuite, ils font gestion commerciale ou marketing parce qu'ils savent qu'en sortant, ils trouveront une entreprise peut-être pour les employer. Ils ne s'orientent pas vers les séries scientifiques, vers les filières scientifiques parce que, malheureusement, nous n'avons pas d'industries et nous n'avons pas de centres de recherches qui puissent utiliser leurs compétences. Ce que je crois et ce que je vois, c'est que si ce projet prospère, si nous arrivons à former suffisamment d'ingénieurs, suffisamment de chercheurs, nous aurons formé des ingénieurs et des chercheurs qui vont s'orienter vers l'extérieur pour aller travailler dans des pays où leurs compétences seront reconnues et seront payées. Donc, je crois que, en même temps que je souhaite que nos jeunes puissent être capables de rivaliser avec les jeunes de leur génération des

pays les plus développés sur les nouvelles technologies de l'information, dans les domaines scientifiques les plus pointus, j'ai quelques inquiétudes par rapport à notre capacité au Bénin, à pouvoir les utiliser. Et cela m'amène à poser la question de l'orientation de notre économie pour assurer une juste utilisation des jeunes qui vont aller, ... d'excellence qui sont prévus. Voilà, ma réflexion.

M. le Président. Monsieur Malèhossou a la parole.

M. Yacoubou MALEHOUSOU. A mon tour, je remercie le Gouvernement pour avoir initié ce projet. Moi, j'ai une préoccupation. Le projet, tout ce qu'on a entendu, je crois que c'est bon, c'est un projet qui peut quand même donner de souffre à nos populations surtout la jeunesse mais, le comité de suivi de ces projets. Monsieur le Président, je crois que c'est important. Et même les cadres qui sont dans nos Ministères, il y en a beaucoup qui sont parachutés. On dit "sur proposition des ministres", or, ce n'est pas vrai. Il y a des ministres qui n'ont pas le courage de parler à leur directeur. C'est une réalité. Parce que le ministre ne connaît pas comment on l'a nommé. Et il y a des ministres mêmes qui ont peur de ceux-là. Il faut que cela soit corrigé. C'est une réalité, je suis en carême, je ne peux pas mentir. Il y a des ministres qui ont peur de parler à leur directeur. C'est vrai. Parce que ce directeur-là est recommandé par un grand quelqu'un. Si tu l'affrontes peut-être tu vas perdre ton poste. Cela n'est pas sérieux. Même si vous êtes envoyé par quelqu'un, il faut savoir que celui qui est là, c'est ton chef direct et tu dois le respecter. Si on forme un comité de suivi et que c'est ceux-là qui sont dans le comité, le ministre ne peut rien. On va continuer à dire que les projets ne marchent. Donc moi, je souhaiterais que vraiment, nos cadres prennent conscience parce que tout ce que nous faisons, oui, il faut regarder Dieu. C'est Dieu qui nous a commandé de travailler et si tu vois celui qui est devant toi et c'est à cause de lui, non, tu n'as pas de bénéfice. Moi, je trouve que le projet est bon, tout le reste, prenez conscience.

M. le Président. Monsieur El Hadj Issa Azizou !

M. Azizou EL HADJ ISSA. A mon tour, je vais remercier le Gouvernement. Monsieur le Président, je voudrais juste apprécier que ce projet aborde beaucoup d'options. Je voudrais suggérer au Gouvernement, nous sommes au Bénin, nous savons le rôle que l'agriculture joue dans l'économie et on sait à quel niveau nos productions agricoles sont. Et pour ma part, je pense qu'en ce qui concerne les spéculations agricoles au niveau production, on n'a aucun problème. Mais, quand on parle d'emploi des jeunes en ce qui concerne le secteur agricole, ce qui manque, c'est leurs industries de transformations agricoles. Je crois qu'on peut profiter de ce projet pour aller un peu plus en avant. C'est ce que je souhaiterais et c'est la suggestion que j'ai à faire au Gouvernement. Qu'on fasse de sorte que ces ressources humaines qui vont être formées qu'on donne la priorité dans un premier temps, qu'on fasse l'option dans un premier temps pour que la transformation industrielle au niveau du secteur agricole soit vraiment boostée et je crois que cela va servir de levier pour tous les autres domaines. Voilà, ce que je voudrais suggérer au Gouvernement.

M. le Président. Honorable député Orou Sé Guéné !

M. Guéné OROU SE. Je voudrais à mon tour dire simplement qu'aujourd'hui lorsque vous observez de très près comme l'on dit certains de mes prédécesseurs, les sciences exactes n'intéressent plus la plupart des enfants. Ce n'est pas parce que nous manquons des enfants doués. Je pense qu'il s'agira de faire une politique incitative pour que ces enfants puissent adhérer à ces sciences exactes, comme les sciences physiques, les mathématiques, à partir même des collèges d'abord et ensuite commencer par aussi inciter les enseignants de ces sciences là pour que la plupart soient formés. Dans ce projet, ils ont parlé des thèses doctorales ce qui est très une bonne chose. Mais ce qui m'a marqué, parce qu'il ne s'agira pas de former des docteurs en science de la vie et dans les autres sciences et de les laisser végéter dans la rue. Je conseillerais au Gouvernement, parce que le pays seul ne pourra pas mettre les moyens qu'il faut pour pouvoir absorber toutes ces ressources de qualité, sinon ce serait de ressources, des moyens matériels perdus, si après avoir formé à grand frais ces techniciens et les laisser partir ailleurs. Aujourd'hui, ce qui est conseillé, c'est une association de plusieurs pays pour faire appel à nos banques puisque dans ce projet par exemple,

on parle des ressources souterraines et des technologies d'extraction des métaux et de certaines technologies pour que finalement l'Afrique commence aussi par faire son petit bout de chemin de décollage en matière de fabrication technologique. Dans ces contextes, si les pays ne s'assoient pas, ce serait une lourde perte. Je conseillerais à nos dirigeants africains de commencer par avoir des écoles de ce genre, non seulement inciter les citoyens à aller vers ces centres, mais aussi à la fin de la formation mettre les moyens qu'il faut pour permettre à ces cadres de s'essayer sur le terrain.

M. le Président. Monsieur Houssou Christophe.

M. Christophe HOUSSOU. Je remercie la commission qui a eu l'idée géniale de travailler sur ce projet et je remercie le Gouvernement qui fait beaucoup pour ce pays. Néanmoins, nous allons demander pardon à nos cadres, parce que tout le monde cherche à aller là où il y a les projets, parce que le Chef de l'Etat ne peut pas être gendarme derrière les cadres. Donc, nous allons beaucoup les prier de ne pas abandonner les projets parce qu'ils sont plus juteux que les salaires qu'ils gagnent dans les Ministères. Donc, nous allons beaucoup remercier le Chef de l'Etat pour sa clairvoyance pour tout ce qu'il fait pour ce pays.

M. le Président. Monsieur Evariste Sinkpota.

M. Evariste SINKPOTA. Monsieur le Président, le problème de la formation surtout la formation professionnelle est un problème crucial. Je sais que ce problème constitue une priorité pour le Gouvernement qui fait beaucoup d'efforts pour permettre à nos jeunes frères d'être compétitifs sur le terrain de l'emploi. Le projet de centre d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique est encore une innovation du Gouvernement qu'il faut encourager. Ce projet va permettre la formation des techniciens de métier non seulement au Bénin mais, également dans la sous région, ce qui est une bonne chose, c'est une très bonne initiative du Gouvernement. Nous devons accompagner le Chef de l'Etat pour ces genres de projet. Cet Accord de financement, Monsieur le Président, mérite d'être ratifié. Mais aussi, nous devons inviter le ministre d'Etat chargé de

l'enseignement supérieur à mettre tout en œuvre pour les différentes composantes du projet pour qu'il soit effectivement exécuté et pour que les objectifs poursuivis soient atteints.

M. le Président. Monsieur Essou Pascal a la parole.

M. Pascal ESSOU. A cette étape, j'aurais bien voulu passer parce que mes préoccupations ont été largement prises en compte par les collègues. Mais, j'insisterai sur un petit point. Comme les collègues l'ont dit qu'au Nord il n'y a pas d'enseignants dans les séries C comme ailleurs. Je dirai même que les séries C ont été fermées dans le Mono – Couffo pendant longtemps, je dis bien fermer. C'est maintenant que vous verrez une classe série C dans une commune loin des autres communes au point où les élèves ne peuvent pas y accéder facilement compte tenu de la distance. Moi je pense que, si la France dit qu'il faut mettre l'accent sur la formation scientifique, le Bénin se doit de le faire. Mais ce qui arrive généralement, c'est un peu cette confusion et cette gestion des projets qui posent problèmes. Quelqu'un l'a dit tout à l'heure, dans les 5 milliards ou bien les 8 milliards, 4 milliards combien reviendra effectivement pour cette école supérieure ou bien cette insistance supérieure ? Si bien que ce qui arrive généralement et pour le lequel nous attirons l'attention du ministre d'Etat et du Président de la République, c'est que près de 40% de ces fonds-là soit investit dans des trucs qui ne vont pas nécessairement à l'avantage de cet institut ou de ce centre qu'on veut créer. Donc, je pense que comme les uns et les autres l'ont dit, il faut clarifier les choses. On a l'institut supérieur de Dangbo, on a celui de Comè, on veut créer un centre supérieur, il faut que les choses soient clarifiées pour que véritablement nous donnons force à la formation scientifique, à la formation des mathématiciens, des physiciens. Et, je profite de l'occasion pour dire que le peu que nous formons nous ne les utilisons pas bien. J'ai rencontré la dernière fois de jeunes physiciens qui ont fait le DEA et qui sont là, ne sachant quoi faire, ils vont donner des cours dans des écoles privées. Alors il y a problème, nous nous playons et le peu que nous avons, nous ne les utilisons à bon escient. Je pense qu'il est utile de porter toutes ces informations à l'attention du Gouvernement pour que l'objectif qu'il vise de faire du Bénin un pays développé, soit atteint.

M. le Président. Monsieur Soulé Sabi !

M. Moussa SOULE SABI. Monsieur le Président, je voudrais suggérer sur la base de tout ce qui est indiqué dans le document, je voudrais suggérer qu'avant de passer à la mise en œuvre de ce projet d'élaborer véritablement un cadre logique d'intervention du projet. C'est extrêmement important car ce cadre aura l'avantage de comprendre correctement un certain nombre de choses parce que dans le cadre, les objectifs spécifiques et globaux seront repris, les résultats attendus seront précisés et c'est au niveau des résultats attendus que nous allons pouvoir nous démarquer certaines notions les unes par rapport aux autres. Monsieur le Président, lorsqu'on dit dans les objectifs spécifiques, il s'agit de former les techniciens et les cadres purement technique. Il y aura un résultat qui va préciser ce qu'on attend d'un technicien et d'un cadre purement technique et en l'absence de ce cadre, c'est impossible de faire la différence. Qu'est-ce qu'on recherche ? Sinon on n'obtiendra rien. Un technicien c'est un cadre purement technique. C'est de la même façon, dans le cadre logique on fera clairement la différence entre personnel médical et personnel technicien qu'on veut former. Parce que dans les formations, il est prévu des techniciens et on a cité encore le personnel médical. Mais sans un résultat précis, on ne pourra pas dire ce que sera le technicien médical, un technicien ou un non technicien ou un théoricien ? Formez le personnel scientifique dans l'agriculture. Un personnel scientifique dans l'agriculture c'est qui ? Mais, on a l'obligation dans le cadre logique de préciser, de trouver un résultat qui décrit le personnel scientifique dans l'agriculture. Donc, je crois qu'il est extrêmement important, ce n'est pas souvent évident et en l'absence de ce cadre logique d'intervention on fait de la cavalerie dans l'obscurité dans la mise en œuvre des projets.

Deuxième chose, quelqu'un l'avait évoqué, le projet sera exécuté en 48 mois. On va régler ce problème avec le cadre logique. Voyez-vous ce qui est prévu-là, qu'est-ce qui sera fait en 48 mois ? Parce que les projets sont exécutés à travers les composantes. Nous avons près de 4 sous composantes et normalement la première compréhension c'est que le projet sera exécuté en 48 mois, donc les 4 composantes seront exécutées en 48 mois, c'est ce que cela veut dire. Mais, on ne pourra pas le faire et si on tente de le faire, on n'aura rien. Mais dans le cadre logique, vous avez en dessous des résultats attendus les activités à mener, même les indicateurs et les

activités qui correspondent à ce qu'on a défini comme les résultats vont être ramassés dans les 48 mois. Si on n'arrive pas à le faire, on va dire que c'est les 4 milliards qui n'ont pas suffi.

Enfin, on a indiqué que le maître d'œuvre est l'Etat béninois et qu'un contrat de performance et de financement sera signé avec l'université d'Abomey-Calavi pour exécuter les activités. L'université d'Abomey est maître d'ouvrage ou bien maître d'œuvre ? Je crois qu'il faut qu'on règle correctement ce problème pour qu'on sache qui est maître d'œuvre ou maître d'ouvrage. Est-ce que le contrat va s'arrêter seulement à la performance ? Ou bien on lui confie les activités quitte à lui dans le cadre logique d'indiquer ces indicateurs de performance qui devront être approuvés par le maître d'ouvrage. Voilà ce que je voudrais rapidement proposer.

M. le Président. La parole est à madame la présidente, Rosine Vieyra Soglo.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Je voudrais vous demander d'avoir l'amabilité de me faire lire par le rapporteur le titre de la demande de ratification, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

M. le Président. Le titre du projet !

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. S'il vous plaît !

M. le Président. Je vous réponds en même temps.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Vous-même ! Quel honneur, Monsieur le Président !

M. le Président. Tout à fait et c'est avec beaucoup de plaisir.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Je le sais, Monsieur le Président.

M. le Président. Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Cotonou le 20 mai 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de centre d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Merci beaucoup, Monsieur le Président. C'est la dernière phrase «de centre d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique». Parce que quand on me l'a lu, je n'ai pas très bien compris. Malheureusement je n'ai pas lu le rapport. J'ai suivi la lecture du rapport à l'hémicycle et c'est là que je me suis convaincu qu'il s'agit de la sous-région. Qu'on parle de l'Afrique ou de la sous-région ou de LAF. Excusez-moi LAF n'existe peut-être plus, puisque nous avons notre souveraineté, la France n'est plus la puissance colonisatrice, le problème n'est pas là. J'ai suivi le rapport ici dans l'hémicycle. Quelque fois c'est difficile pour moi de me rappeler de certaines choses, de marquer dans mon ordinateur et je dis je vais en parler et puis au fur et à mesure cela m'échappe. Mais, je ne vais pas aller par quatre chemins, l'excellence j'ai applaudi surtout quand on me parle de l'Afrique. C'est le mot que j'ai retenu et cela a fait tic dans ma tête et je me suis dit est-ce que nous nous regroupons vraiment à l'unité africaine est-ce que nous revenons à la pratique que j'ai connue quand j'étais jeune c'est-à-dire l'Afrique LAF qui était formidable ? Ceux qui allaient à Ponty, ceux qui allaient à Dakar, c'étaient des gens qui étaient absolument formés, cela ! On l'appelait une formation, ils sortaient de là et deviennent des médecins, ils battaient largement les docteurs en France dans certains domaines, il y en a même de nos enseignants. Je crois, Monsieur le Président, est-ce qu'on n'a pas peut-être oublié quelque chose, la base ? Vous pensez que nous pouvons avoir des cadres supérieurs des chercheurs, si nous loupons la base, les primaires, Monsieur le Président, moi j'ai des lettres des gens qui ont leur licence mais je vous assure que, je vais vous les montrer. Ce n'est pas des lettres en français, on est totalement à côté. Je me rappelle quand je suis venue dans ce pays, après 30 ans en France, même à la campagne les gens parlaient français.

Aujourd'hui au marché Dantokpa ou ailleurs, les gens te diront que "si quelque chose te fait mal, il faut l'exprimer dans sa langue". Mais la langue française, on l'a oublié. Je suis désolée, je ne suis pas là pour dire autre chose. Mais malheureusement ou heureusement c'est la seule langue que nous avons. C'est celle avec laquelle nous nous comprenons, c'est la langue de travail. Nous sommes malheureusement obligés de la parlé, mais parlons là correctement et sérieusement. Ne versons pas vos gelâtes tout temps, parlons français ou parlons clairement. Moi j'ai une petite fille à la maison si vous prenez son cahier, qu'est-ce qui a écrit cela ? Elle te dit l'institutrice. Et c'est ce qu'elle a écrit au tableau oui mémé. Alors il y en est de même partout, les maitrisas qui ne savent pas parler français. Je me rappelle, Monsieur le Président, et vous devez vous en rappeler parce que vous n'êtes pas aussi vieux que cela, vous êtes entre les 4 zones comme l'on dit. Vous vous rappelez que nous avons à Akpakpa un centre artisanal qui formait des artisans : des plombiers, des menuisiers, c'est formidable. Si vous voulez construire une maison, c'est impeccable. Aujourd'hui, Monsieur le Président, je ne sais pas si vous avez la chance parce que vous êtes Président de l'Assemblée Nationale, seconde personnalité de l'Etat que vous vous portez beau, je pense que quand les artisans viennent chez vous et bien ils travaillent correctement. Moi, j'ai fait venir un plombier et bien il y avait quelque chose qui n'allait pas et quand il est parti, rien ne marchait. Nous avons eu l'école nouvelle, je le dis et je le répète, l'école nouvelle à tout aborder. C'est Kérékou qui nous a amené l'école nouvelle, cela signifiait quoi l'école nouvelle, rien du tout. Je ne crois pas parce que vous avez fait autre chose. Je suis sûr que vous ne vous êtes pas arrêté à l'école nouvelle. Quand vous ne serrez peut-être pas là, à moins que je n'insiste pas parce que je ne sais pas. L'école nouvelle, c'est une catastrophe. Alors nous parlons de quoi, Monsieur le Président ? Alors c'est dans le cadre de l'Afrique. Si c'est dans le cadre de l'Afrique, c'est les autres qui vont nous battre parce que nous serons les derniers. Les gens qui parlent en disant, ceux qui vont travailler c'est vrai, ils ne vont pas rester au pays et c'est vrai qu'ils ne vont pas rester au pays. Est-ce qu'il y a un pays ici où on peut trouver du travail, les jeunes puissent trouver du travail ? Rien du tout. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas négliger parce que si nous avons la possibilité d'aller de l'avant, il faut l'apprendre à deux mains.

Maintenant j'ai entendu, est-ce que c'est 4 ou 5 milliards ou combien ? 4 milliards, Monsieur le Président, c'est très peu pour moi. 4 milliards par les temps qui courent ! Mais pour faire quoi 4

milliards ? C'est pour donner l'excellence ? Les 4 milliards, on les donne à qui ? A l'université d'Abomey-Calavi ! Mais pour faire quoi ? Moi je ne sais pas, Monsieur le Président, excusez-moi, excusez-moi beaucoup, je suis vieille, malheureusement je suis bien obligée de le reconnaître même si dans ma tête je ne suis pas vieille. Tout mon corps me dit le matin quand je me réveille, ma vieille tu es bien vieille. J'admire mon époux quand je lui dis que c'est la vieillesse en même temps il me dit à moi, je ne suis pas vieux. Je reste bouche bé, tu n'es pas vieux je dis d'accord, je suis capable de faire mes 3.000 pompes, je dis d'accord, tu n'es pas vieux. Mais je sais qu'il est vieux. Je suis désolée, Monsieur le Président, je sais qu'il est vieux. Je suis vieille c'est vrai, mais je suis pour l'excellence, Monsieur le Président. Dites-moi comment on va faire, je n'ai pas très bien compris, les 4 milliards vous les donnez à qui ? On fait quoi avec ? L'université d'Abomey-Calavi fait quoi avec les 4 milliards ? Ils construisent des centres de formation. Il est né où ? Il a construit combien sur le territoire national ? Il n'a pas besoin d'en mettre partout. Il suffit de deux centres, au moins d'un seul mais bien avec des gens compétents. Moi, je trouve les 4 milliards ridicule, c'est vrai c'est peu pour moi, c'est ridicule pour ce travail-là. Mais c'est déjà pas mal. Les gens ont déjà parlé qu'encore que nous prions le ciel, Allah et autres. Que les 4 milliards aillent vraiment là où il faut qu'ils aillent. Il ne faut pas que la moitié s'en aille là où vous savez tous ici. Je ne vais pas vous faire un dessin. C'est pour cela que, Monsieur le Président, je veux essayer qu'on relise ce projet de loi mais que je vais voter, Monsieur le Président, avec beaucoup de joie en disant et en priant pour que vraiment même si c'est deux ou trois chercheurs scientifiques ou non, que nous sortions de ce centre, je serais déjà très grandement heureuse.

M. le Président. Nous venons de terminer la liste des intervenants. Comme vous l'avez puis le constater, chers collègues avant que je ne laisse la parole à la commission, il y a une diversité de sujets qui a été abordé à travers l'examen de ce projet de loi ou à travers l'examen du rapport qui en a découlé. Il est apparu que les députés s'intéressent énormément à la question de l'éducation. Beaucoup de nos collègues ont évoqué à côté du projet proprement dit a les difficultés auxquelles font face actuellement notre éducation et auquel fait face particulièrement l'enseignement supérieur. Parmi ces difficultés, ils ont les problèmes, de manque d'infrastructures, la pénurie d'enseignants notamment dans les sciences et techniques, les

mathématiques, les sciences physiques. Il est apparu sur ce dernier point qu'il y a des régions qui manquent d'enseignants mais, finalement c'est l'ensemble du pays qui manque d'enseignants dans les séries scientifiques du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest puisqu'il y a des collègues qui ont évoqué le problème de manque de classes de série scientifique. Je peux confirmer cela puisque nous avons l'habitude d'aller sur le terrain et nous voyons les problèmes tous les jours, des gens qu'on en voit. On a parlé d'enseignants en mission et c'est réel dans beaucoup de régions. C'est des cadres ressortissants qui cotisent pour faire voyager ces enseignants-là au Nord même parfois à quelques cent kilomètres de Cotonou. Cela se passe ainsi. Donc, c'est des vrais problèmes, les vraies difficultés qui vont limiter la qualité des apprenants ou des diplômés et qui vont poser des problèmes de développement, puisque, l'homme reste le principal facteur de développement et l'homme est au début et à la fin du développement. Donc, il y a tout cela qui a été évoqué au point qu'il a été posé le problème de la politique de l'enseignement supérieur. J'ai été personnellement interpellé là-dessus. C'est vrai que les questions proviennent des uns et des autres pour mieux comprendre la politique de l'enseignement supérieur qui est mis en œuvre depuis quelques temps. Chacun de nous peut se poser quelques questions de compréhension tout simplement pour mieux voir la politique ou tout au moins percevoir les objectifs, et le maillage qui est en train de se faire, la carte qui est prévu dans ce domaine là. Donc, c'est pour cela que je suis d'accord que le besoin d'information des représentants du peuple peut nous amener peut-être à solliciter qu'une communication soit présentée par le Gouvernement. Je commence par là avant d'entrer dans les petits détails. Il y a peut-être une nécessité d'avoir un débat sur la politique de l'enseignement supérieur. Cela permettra au Gouvernement de rendre plus visible et lisible sa politique de l'enseignement supérieur. Cela permettra à un certain nombre de députés sinon à tous les députés d'apporter leur contribution disons une certaine définition à en s'appuyant sur les réalités que nous collectons chaque jour dans les différentes régions, dans nos différentes circonscriptions électorales. Je pense pouvoir parler au nom de la plénière, je voudrais demander que le Gouvernement envisage un débat suite à une communication qui va nous être présentée sur la politique de l'éducation, ou tout de moins sur la politique du Gouvernement sur l'enseignement supérieur telle qu'elle est mise en œuvre et développée depuis quelque temps, puisqu'on peut avoir des avis identique sur ce qui se fait comme des avis divergent, mais, en débattant il y a peut-être des éléments qu'on peut

sortir et qui peuvent être utiles. Donc je fais appel à la disponibilité et la volonté du Gouvernement et si le Gouvernement est d'accord on pourrait dans les jours ou semaines à venir en convenir d'une date pour qu'une telle communication nous soit présentée.

S'agissant maintenant du projet lui-même, on a comme impression qu'un certain nombre de choses ne semble pas tout à fait clair et précis. D'abord au niveau des objectifs de façon globale et plus précisément au niveau des objectifs pédagogiques. Là je restitue ce qui a été dit à travers les interventions. Qui veut-on former ? Parce qu'on a commencé par parler des techniciens, des ingénieurs en indiquant les objectifs du projet, on est allé jusqu'à parler de technicien dans l'agriculture. On a parlé du personnel médical. Et un peu plus loin, on a parlé des enseignants de mathématiques et quand on va plus loin, on voit que c'est l'institut des mathématiques qui est le noyau du centre d'excellence. Et puis, on continue, on dit qu'il y a des partenaires et dans les partenaires, on dit il y a Moov, il y a des partenaires réseaux, il y a le Ministère de la santé, etc. Cela fait que pour quelqu'un qui n'a pas participé à la rédaction, c'est un peu plus difficile de cerner. Mais je suis convaincu en tout cas, que ceux qui ont rédigé le projet doivent pouvoir savoir exactement cela. Donc, je pense qu'il y a une nécessité de clarification, non seulement pour ceux qui vont lire et vont suivre l'exécution du projet, mais aussi pour ceux qui seront chargé de l'exécution. Comme l'a dit un collègue si les choses ne sont pas claires, les objectifs ne sont pas clairs, il y aura quelques difficultés dans la mise en œuvre du projet. Il y aura même des difficultés dans l'évaluation du projet puisque ce sont les objectifs qui doivent être clairs et les indicateurs le seront également et ceux qui seront chargé de l'exécution vont travailler correctement et ceux qui seront chargés du suivi et de l'évaluation vont pouvoir avoir des outils d'évaluation. Et tout cela semble poser des problèmes à un certain nombre d'endroits.

Au niveau des objectifs, surtout pédagogiques, si nous estimons qu'il y a pénurie d'enseignants de mathématiques, il faut clairement dire que nous voulons former des enseignants de mathématiques pour le second cycle ou pour le premier cycle du secondaire. Si nous voulons former des ingénieurs comme l'a suggéré un de nos collègues ; je pense c'est monsieur Chabi-Sika qui disait, il faut des cours préparatoires, avec, comme cela existe dans un certain nombre de pays européens, on donne la base à ces apprenants et ensuite on les envoie dans les différentes écoles de spécialisation. Ingénieur des

travaux publics, ingénieur polytechnique, ingénieur de l'agriculture, etc. Mais cette base là est indispensable pour pouvoir faire de bonnes études spécialisées dans les différentes écoles. Donc, il faut que les objectifs pédagogiques soient clairement définis. Il ne faut pas que nous donnons l'impression que nous avons voulu exploiter tout simplement une opportunité d'appel à compétition pour disposer, pour avoir des ressources dont on ne saura pas clairement ce qu'on pourra faire avec ces ressources là. Je le dis en toute connaissance de cause puisque nous avons été habitué à cela, car nous mêmes nous avons été responsable de différents projet, nous avons suivi des projets. Je pense que les objectifs doivent être clairement définis pour l'équipe d'exécution.

On a fait allusion également à une certaine pléthore de structures en ce qui concerne l'exécution du projet. On a dit le maître d'œuvre, c'est le Ministère d'Etat, ensuite il y a le noyau qui est l'UMSP, ensuite il y a l'UAC, il y a etc. Il faut considérer qu'au niveau de chacun, pour le suivi également, au niveau de chacune de ces structures, il y aura des déperditions de ressources. Parce que, toute structure qui intervient dans le processus de mise en œuvre du projet aura besoin de moyen et les quatre milliards (4.000.000.000) dont vous parlez, dont vous dites qu'ils ne sont pas suffisants, ils vont se perdre dans les méandres de ces structures chargées de l'exécution. Du Ministère d'Etat, en passant par l'UAC en allant vers l'UMSP, les partenaires, etc., il y aura des déperditions comme il en existe actuellement. Donc, je pense que si c'est l'UMSP qui est retenu, que cela soit l'UMSP et qu'on lui confie.

Ensuite, au niveau du suivi, il y a également toute une série de comité, comité national, représentant du comité régional, équipe, les contrôleurs indépendants, etc. Cela fait beaucoup de comités. Je pense que tout en insistant sur l'utilité et la pertinence du projet, il y a que au niveau de la mise en œuvre, au niveau du suivi, il y a nécessité d'une clarification et d'une simplification. Il y a nécessité de définir les objectifs. Voilà ce qui est apparu à travers les interventions des uns et des autres. J'ai souhaité pouvoir y revenir mais je n'oublie pas cette demande de communication que nous venons de faire dans un secteur qui nous parait à nous tous, essentiel, le secteur de l'éducation et particulièrement, le sous secteur de l'enseignement supérieur. Je voudrais particulièrement insister là dessus pour qu'il y ait une communication du Gouvernement qui soit présenté à ce sujet.

Je vous remercie de votre attention. Je voudrais à présent, laisser la parole au président de la commission.

M. Grégoire LAOUROU. Je crois que vous avez fait le point de la situation. Puisque lorsqu'on a entendu toutes les interventions, toutes les questions posées, il se dégage une idée et une seule. La nécessité pour le Gouvernement de rassurer le Parlement. Tant en ce qui concerne les objectifs du projet puisque vous l'avez dit, on a multiplié les objectifs, c'est-à-dire qu'on a parlé de mathématiciens et d'autres corps en même temps. De cette manière là, comme on le dit, "qui trop embrasse, mal étreint". Donc, le Gouvernement a besoin de rassurer le Parlement par rapport aux objectifs du projet lui-même.

Deuxième nécessité d'assurance à apporter au Parlement, c'est quant à la mise en œuvre du projet. Les structures ont été citées et au niveau de la commission, nous mêmes nous étions préoccupés de la question de savoir comment est-ce que tout cela s'articule pour conduire au résultat escompté.

Comme je l'ai dit, en un mot, le Gouvernement devra, me semble t-il, nous rassurer puisque tout le monde a reconnu que si nous avons des ressources, nous ne pouvons pas les rejeter. Mais en même temps que nous les acceptons, il faut que l'on s'assure de l'efficacité de leur gestion pour l'atteinte des objectifs qui nous ont été initialement indiqués. Voilà ce que je voudrais dire. Je ne voudrais pas reprendre le détail.

Deux nécessités. Assurance pour ce qui concerne les objectifs, assurance pour ce qui concerne la mise en œuvre pour que nous ayons les résultats escomptés.

M. le Président. Le Gouvernement voudra t-il prendre la parole.

M. Jonas GBIAN, ministre de l'économie et des finances. Je voudrais à la suite du président de la commission des finances et des échanges, apporter quelques éléments de clarification pour rassurer les honorables députés sur le projet qui est en étude en ce moment.

D'abord je voudrais indiquer que nous avons pris bonne note de toutes les observations et de toutes les recommandations qui ont été faites et qui seront évidemment pris en compte dans la mise en œuvre de ce projet.

Ensuite, je voudrais indiquer que nous avons pris bonne note aussi de la nécessité de présenter une communication par le Gouvernement sur la politique de l'enseignement supérieur au Bénin, communication qui nous permettra de prendre en compte une bonne partie des préoccupations des honorables députés qui ont été exprimés ce matin.

Maintenant, je voudrais revenir sur quelques questions spécifiques qui ont été évoquées. D'abord, celle qui concerne l'université de Comé dont la pose de la première pierre a été faite la semaine dernière pour dire que cela n'a rien à voir avec le projet actuel. Il s'agit là d'une université qui doit être construite par l'Etat du Koweït dans notre pays. Donc, c'est une université pluridisciplinaire qui verra le jour à Comé dans les années à venir.

Le projet dont il est question est un projet qui porte sur les mathématiques et c'est un projet régional. Je dois rappeler que la Banque Mondiale et l'ensemble des universités africaines ont lancé un appel à candidatures pour identifier, parmi les pays candidats, le meilleur qui pourrait être celui qui peut abriter un centre d'excellence en mathématiques et c'est suite à cette compétition que notre pays a été retenu comme le meilleur pays en Afrique Sub-saharienne, je vais dire Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale en raison des capacités que nous avons au niveau des professeurs de mathématiques et au niveau également de l'existence de structures capables de former des cadres de la sous région.

Le deuxième pays qui a été retenu pour les mathématiques, c'est l'Afrique du Sud, ce qui fait qu'en Afrique noire, en Afrique Sub-saharienne, il n'y a que deux centres pour les mathématiques. Le Bénin et l'Afrique du Sud. C'est dans ce cadre que ce projet a été conçu et c'est cela qui explique les préoccupations des honorables députés. Parce que, quand on regarde le projet, il est particulier par rapport à l'habitude que nous avons au niveau des projets que nous gérons au Bénin. Comme c'est un projet sous régional, il y a des structures qui commencent déjà au niveau de la sous-région. Donc, la formation dont il est question, concerne l'ensemble des cadres de la sous région. C'est la formation tant des béninois que des cadres des autres pays ; Afrique centrale et Afrique de l'Ouest. Mais, la formation se déroulera au Bénin.

Lorsque nous regardons les composantes du projet, nous nous rendons compte qu'en vérité, les composantes qui sont indiquées, concernent d'abord le renforcement des capacités de l'Université d'Abomey-Calavi qui est considéré comme, en vérité, le noyau qui doit exécuter le projet. Le Gouvernement est le maître d'ouvrage. C'est-à-dire, l'Etat béninois est le maître d'ouvrage et non le maître d'œuvre comme cela avait été compris et c'est l'université d'Abomey-Calavi qui signera avec l'Etat béninois, un contrat de performance. Et c'est ce contrat qui permettra d'avoir les objectifs quantitatifs qui ont été tantôt évoqué par les honorables députés. C'est sur cette base que l'université d'Abomey-Calavi va avoir, maintenant, avec ses structures partenaires dont l'institut de mathématiques de Dangbo et puis d'autres qui peuvent exister. L'université d'Abomey-Calavi aura des contrats qui vont permettre d'exécuter toutes les composantes du projet.

Les composantes ont été indiquées. Il y a effectivement la formation des professeurs qui est prévu, la formation des professionnels également qui est prévu, l'amélioration du matériel d'apprentissage, et bien d'autres volets qui vont être pris en compte par le projet. Mais à travers ce projet, la Banque Mondiale et les universités africaines, lancent un peu un défi, vous l'avez évoqué. C'est celui de faire aimer les mathématiques. Plusieurs honorables députés ont indiqué que les mathématiques ne sont plus choisies par les élèves. C'est vrai ! Mais, pour que les élèves qui entrent au secondaire, ou qui entrent à l'université, les étudiants puissent aimer les mathématiques et les pratiquer, il faut qu'ils perçoivent à la fin de leur cursus académique, un horizon. C'est cela qui manque aujourd'hui, qui fait que beaucoup ne vont pas vers les mathématiques. Pas parce que cela est difficile mais parce que dans la mentalité dans notre pays, quand l'on fait les mathématiques, c'est pour être professeur. Mais personne ne pense que, avec les mathématiques, on peut aller au delà de l'enseignement. On peut aller dans la vie active, dans l'industrie, dans l'agriculture, dans la médecine, dans beaucoup d'applications. Et c'est cela que ce projet est en train de promouvoir. Montrer à nos jeunes étudiants, à nos jeunes élèves qu'avec les mathématiques, il y a des applications en entreprise. Et les autres composantes du projet, notamment la composante 3, vise justement cela. Comment faire en sorte qu'il y ait des partenariats entre les entreprises et le centre d'excellence qui va être mis en place. Et c'est en cela que les privés vont être appelés. Au Bénin, il y aura Moov par exemple et d'autres entreprises privées, de manière à ce que ces entreprises là, qui seront

dans beaucoup de pays africains, puissent former, utiliser des mathématiciens dans les applications que l'on peut avoir au sein de leurs activités.

Les quatre milliards (4.000.000.000) qui ont été indiqué, ce n'est que la partie que la Banque Mondiale apporte. Les entreprises privées, tous les acteurs, tous les partenaires qui seront invités dans le projet, vont apporter beaucoup de ressources. C'est donc un levier et je voudrais indiquer que lorsque nous regardons le lien qui est fait entre les centres d'excellence et ces entreprises, il est évident que d'ici quelques années, beaucoup de nos jeunes vont aimer à nouveau les mathématiques. C'est un peu cela la vision du projet. C'est ce que nous sommes en train de faire. Nous pensons que dans les années à venir, si ce projet marche et qu'il réussit, depuis l'université, on peut attirer davantage de mathématiciens dans les collèges.

Enfin, je voudrais indiquer que beaucoup ont évoqué la question du manque de professeurs dans nos lycées. C'est vrai ! Mais c'est un problème général qui touche l'ensemble des pays. Et l'évaluation qui a été faite montre que dans notre pays au Bénin, nous sommes mieux lotis que les autres et c'est pour cela que nous avons été choisis. Nous avons plus de professeurs de mathématiques, rapporté par tête d'élève, nous avons plus d'enseignants de mathématiques qui sont hors du Bénin et qui font la fierté de l'Afrique. Je dois dire que tous les prix Nobel de mathématiques qui sont en vie actuellement, viendront enseigner la mathématique à Dangbo lorsque ce projet va démarrer.

Je voudrais dire également que les béninois qui ont été identifiés, que cela soit en Europe, que cela soit aux Etats Unis, mathématiciens, dans les plus grandes entreprises du monde, sont de loin, les plus nombreux par rapport à ceux des autres pays africains. Et c'est pour cela que le Bénin a été choisi pour que ceux là viennent au Bénin pour enseigner la mathématique.

Le travail qui a été fait indique que notre pays est plus compétitif, a plus d'avantages que tous les autres pays de la sous région en terme de l'enseignement de mathématiques. Mais, cela ne veut pas dire que nous devons dormir sous nos lauriers et croire que nous sommes les meilleures. C'est pour cela que le Gouvernement prend en compte toutes vos recommandations et nous allons, à l'occasion de cette communication sur la politique de l'enseignement supérieur, indiquer les mesures à prendre pour que le Bénin reste toujours à ce niveau là en terme de l'enseignement des mathématiques.

M. le Président. Merci beaucoup, monsieur le ministre, de vos explications, de vos informations. Nous prenons rendez-vous pour la plénière au cours de laquelle vous aller ou le Gouvernement va nous présenter la communication sur l'enseignement supérieur.

Chers collègues députés, je vous suggère à présent que l'on passe à la discussion du projet de loi proprement dit, article par article. Je suggère du reste, puisque nous en avons la possibilité, que nous puissions prendre l'ensemble du projet de loi et qu'on l'examine globalement, s'il n'y a pas d'objections.

Monsieur le président de la commission, messieurs et mesdames les députés, est-ce qu'il y a d'objections ? Il n'y a pas d'objections. Donc, est-ce que je peux passer la parole au rapporteur ?

M. Bado GOBI. Tout à fait !

M. le Président. Merci bien !

M. Bado GOBI. *(Donne lecture du projet de loi).*

M. le Président. Réaction de la plénière par rapport au contenu du projet de loi.

Nous avons l'honorable Gaston Yorou. Vous avez la parole.

M. Gaston Yorou. Compte tenu du caractère fluctuant du dollar, je souhaiterais qu'on ajoute juste le mot environ. C'est-à-dire juste avant quatre milliards (4.000.000.000) de francs CFA, qu'on dise environ quatre milliards (4.000.000.000) de francs CFA. C'est tout.

M. le Président. La commission, monsieur le président !

M. Grégoire LAOUROU. Je crois que nous avons un document de base qui est signé par les plénipotentiaires du Bénin et puis la Banque Mondiale. Et dans ce document, le montant qui est retenu, c'est celui là. Cela fait foi. On ne peut pas faire fluctuer cela. Même si cela fluctue une autre fois, je crois que le document de base est celui là et notre loi ne reprend que ce qui est contenu dans le document de base. Donc, je propose que nous nous en tenions à ce qui est déjà écrit.

M. le Président. Après la réponse du président de commission, je voudrais à présent, soumettre au vote de la plénière, l'ensemble du projet de texte.

(Inscription au vote)

Mesdames et messieurs les députés, la loi a été approuvée par :

- 63 voix pour ;
- 00 contre ;
- 01 abstention.

(Coups de maillet).

La loi n°2014-21 est donc ainsi adoptée à la quasi-unanimité des députés présents ou représentés ou à la quasi-unanimité des députés présents ou représentés moins une (01) voix.

Je pense que nous tendons vers la fin de notre séance plénière.

Je voudrais d'abord prier le président et le rapporteur de la commission des finances et des échanges, les prier de rejoindre leur place en les remerciant de la qualité du travail abattu ; remercier l'ensemble des deux commissions qui ont été saisies de ce dossier.

Je voudrais aussi dire merci à l'ensemble de la plénière, l'ensemble des députés qui ont bien voulu faire le déplacement.

Conformément aux dispositions de notre Règlement Intérieur, je voudrais à présent, communiquer la suite du programme des activités pour la semaine en cours.

La semaine en cours, la prochaine plénière aura lieu le jeudi 03 juillet 2014 et sera consacré à deux séries de questions. D'abord une question d'actualité relative au dossier d'acquisition d'engins et de matériels de manutention au profit de la SOBEMAP, ensuite des questions orales avec débat. Les questions orales qui ont été déjà programmées deux ou trois fois mais qui n'ont pu être traitées pour les raisons que vous savez.

Première question affaire aménagement des berges lagunaires et deuxième question, les problèmes liés au développement de la pêche maritime, artisanale et industrielle et du transport fluvio-lagunaire au Bénin. Ce sont des questions qui ont été respectivement posées, à commencer par la question d'actualité, par les collègues Zéphirin Kindjanhoundé pour la question d'actualité, Nazaire Sado pour l'aménagement des berges lagunaires et Kotchami Nicaise Fagnon pour la dernière question orale.

Voilà le programme pour la semaine. J'oubliais d'indiquer le programme du vendredi 04 juillet 2014. Notre séance de ce jour sera consacrée à la proposition de loi relative à la radio diffusion numérique en République du Bénin.

Voilà ! Nous en avons ainsi terminé. En remerciant chacun de vous, je souhaite à chacun de vous, une bonne soirée et peut-être une soirée de football, j'imagine. Surtout que nous avons eu le privilège d'avoir en tout bleu, le président de la fédération béninoise de football qui a fait son apparition malheureusement à la fin de la plénière.

La séance est levée.

(Coups de maillet).

(La séance est levée à 16h24mn)

Fait à Porto-Novo, le mardi 1^{er} juillet 2014.

La Secrétaire de séance,

Claudine Afiavi PRUDENCIO.-

Le Président de séance,

Professeur Mathurin Coffi NAGO.-